



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 13 avril 2018

**Information sur l'absence d'avis
de la mission régional d'autorité environnementale
de la région Occitanie
sur le PLU arrêté de Montesquieu-des-Albères (66)**

**n°saisine : 2018-5881
n°MRAe : 2018AO32**

Par courrier reçu par la DREAL le 02 janvier 2018, la commune de Montesquieu-des-Albères a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur son projet de PLU arrêté au titre des articles R 104-21 et suivants du code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 02 avril 2018 (article R.104-25 du Code d'urbanisme).